

Volleyball Canada

Guide de Compétition 2018

Volleyball Intérieur



Publié en octobre 2017
mis à jour mars 2018



Commanditaires de Volleyball Canada



Canada 



Table des Matières

Table des Matières.....	3
Admissibilité et Inscription.....	4
Inscription d'une équipe.....	4
Équipes Étrangères.....	6
Politique de la certification de l'entraîneur	7
Catégories d'âge aux Nationaux.....	8
Règles de Compétitions	9
Règles des Nationaux VC	9
Règles de Jeux.....	10
Équipement & Matériel.....	10
Divisions & Classement.....	11
Déroulement des Championnats Nationaux.....	12
Enregistrement des entraîneurs.....	12
Sanctions.....	13
Processus de protêt et d'appel.....	13
Recrutement.....	15
Code de Conduite & Discipline.....	15



Survol des Championnats Nationaux 2018

Les Championnats nationaux 2018 de VC se tiendront du 16 au 22 mai et seront hôte des deux genres et toutes les catégories d'âge (14 et moins, 15 et moins, 16 et moins, 17 et moins, 18 et moins) tous sous un même toit à Edmonton, AB. Veuillez consulter notre [site web](#) pour plus de détails concernant cet événement.

Tournois #1 :

15 et moins & 16 et moins

Enregistrement des entraîneurs – le 16 mai

Jours de compétition – du 17 au 19 mai

Tournois #2:

14 et moins, 17 et moins & 18 et moins

Enregistrement des entraîneurs – le 19 mai

Jours de compétition – du 20 au 22 mai

ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Cette section présente les critères d'inscription, de certification et d'admissibilité applicables aux Championnats Nationaux de Volleyball Canada (VC). Ces critères sont conçus pour assurer une structure de compétition équitable.

01

Inscription d'une Équipe

1.1 Équipe : Groupe d'athlètes et de responsables inscrits à un même club.

1.2 Joueurs : Chaque équipe, toutes catégories d'âge confondues, doit être composée officiellement d'au moins 8 joueurs et d'au plus 15 joueurs. Un maximum de 15 joueurs peut être en uniforme, participer à l'échauffement et prendre place sur le banc. Cependant, seuls 12 joueurs peuvent être inscrits sur la feuille de match et être utilisés sur le terrain. Les 12 noms inscrits sur la feuille de match peuvent varier d'un match à l'autre (voir l'article 4.1.1 du Livre des règlements).

1.3 Responsables : Cette catégorie englobe les entraîneurs et les autres personnes responsables de l'équipe, qui doivent tous être inscrits comme leaders auprès de Volleyball Canada. Seulement quatre (4) d'entre eux pourront figurer sur la feuille de match et prendre place sur le banc.

- La liste officielle des membres de l'équipe à un Championnat National de VC ne peut avoir plus de quatre (4) individus.

- Seules les personnes figurant sur la liste officielle peuvent être inscrites sur la feuille de match et prendre place sur le banc.

Voici la liste des athlètes et des responsables reconnus lors des Championnats Nationaux de VC :

- **Joueurs :** Pour participer à un Championnats national de VC, chaque athlète figurant sur la liste officielle doit être inscrit comme joueur compétitif jeune auprès de son APT et de VC. **Nouveau pour**



2018! Les joueurs peuvent seulement être inscrit sur un alignement (une catégorie d'âge) pour la durée des Nationaux 2018 de VC

- **Entraîneur-chef** : Cette personne est l'entraîneur principal de l'équipe. Elle doit détenir la certification du Programme national de certification des entraîneurs (PNCE) exigée par VC (voir le point 5.3). Chaque équipe doit avoir un (1) entraîneur-chef sur sa liste officielle.
Nouveau pour 2018! Un même entraîneur-chef ne peut être responsable de plus d'une équipe lors d'un tournoi (par exemple, il ne peut entraîner deux équipes masculines soit une de 15U et une de 16U lors du même tournoi). Un entraîneur chef peut être inscrit sur deux feuilles d'alignement s'il entraîne une équipe 16U et une équipe 14U (tournoi 1 et tournoi 2).
- **Entraîneur adjoint** : Cette personne assiste l'entraîneur-chef de l'équipe. On recommande à tous les entraîneurs adjoints d'obtenir une certification du PNCE ou le statut « formé » pour le niveau pertinent. Chaque équipe peut inscrire un maximum de trois (3) entraîneurs adjoints sur sa liste officielle.
- **Professionnel de la santé** : Cette personne fournit des soins médicaux à l'équipe. Toute personne inscrite comme professionnel de la santé doit être certifié, une preuve peut être requise. Chaque équipe peut avoir un maximum d'un (1) professionnel de la santé sur sa liste officielle, soit un (1) thérapeute ou un (1) médecin.
- **Personne-ressource** : **Nouveau pour 2018!** Toute personne responsable des communications entre l'équipe et son club, les organisateurs du tournoi, son APT et VC. Chaque équipe doit avoir au moins une (1) personne-ressource sur sa liste officielle. Cette personne n'aura pas d'accréditation à moins qu'elle occupe un autre rôle (ex. : entraîneur-chef, entraîneur adjoint).

1.4 Inscription Adhésion Annuelle : Tous les participants (athlètes et responsables) doivent suivre le processus d'inscription annuelle de leur APT. En adhérant à leur APT, les participants sont automatiquement inscrits auprès de VC. Seuls les membres en règle peuvent participer aux compétitions autorisées ou organisées par une APT ou par VC.

1.5 Inscription à deux APT : Chaque équipe doit adhérer à l'association de sa province ou de son territoire de résidence. Toute équipe souhaitant s'inscrire à une autre association doit obtenir l'approbation de Volleyball Canada et des deux (2) APT concernées.

1.6 Liste officielle : La liste des membres doit ABSOLUMENT être la même pour le Championnat national VC et le championnat de l'APT.

Nouveau pour 2018! L'APT acheminera directement l'alignement à VC. Les équipes n'auront pas besoin d'insérer leur alignement dans Goalline.

Tout joueur ou personnel qui ne participe pas aux Championnats Nationaux doit être retiré de la liste lors de l'enregistrement des entraîneurs.

*Les changements à la liste officielle seront considérés seulement si c'est pour une cause exceptionnelle (blessure). Tous les changements doivent être soumis via le formulaire en ligne et seront sujet à un frais de 50\$.

1.7 Âge minimum : Tous les athlètes, les entraîneurs et les responsables figurant sur la liste officielle d'un Championnat national de VC doivent avoir au moins 11 ans.

1.8 Catégories d'âge : La catégorie d'âge d'une équipe est celle dans laquelle joue l'équipe lors du championnat de son APT (voir le section 4 pour des plus amples informations sur les catégories d'âge).

1.9 Dates d'inscription :



Veuillez noter les dates d'inscription pour les différentes catégories d'âges. :

15 ans et moins	Mardi le 9 janvier 2018 à midi (HNE)
16 ans et moins	Jeudi le 11 janvier 2018 à midi (HNE)
17 ans et moins	Mardi le 16 janvier 2018 à midi (HNE)
18 ans et moins	Mercredi le 17 janvier 2018 à midi (HNE)
14 ans et moins	Jeudi le 18 janvier 2018 à midi (HNE)

Les places seront attribuées selon le principe du premier arrivé, premier servi. La date de clôture pour les inscriptions est le 4 avril 2018 à 23h59 HNE.

1.10 Liste d'attente : Si la catégorie d'âge/de genre à laquelle vous voulez vous inscrire est déjà complète, nous vous encourageons fortement à inscrire votre équipe sur la liste d'attente. Si des places s'ajoutent ou si une équipe se retire du tournoi, la première équipe inscrite sur la liste d'attente sera contactée en premier, et ainsi de suite. Seules les équipes inscrites sur la liste d'attente auront la possibilité de participer à l'événement.

L'inscription à la liste d'attente est gratuite. Le paiement sera exigé seulement quand vous confirmerez votre présence à l'événement.

1.11 Politique d'annulation : Toute équipe qui annule son inscription avant la date limite recevra un remboursement, moins des frais administratifs de 350 \$. En cas d'annulation après cette date, aucun remboursement ne sera accordé si aucune équipe est disponible pour remplacer celle qui se retire. Si l'équipe peut être remplacé, VC leur rembourseront leurs frais moins le frais administratif de 350\$.

1.12 Restrictions : Seules les équipes de clubs peuvent participer aux Championnats Nationaux de VC. Les équipes provinciales, territoriales ou étrangères ne peuvent le faire, à moins d'avoir reçu l'autorisation du Comité des championnats intérieur.

2.0

Équipes Étrangères

2.1 Restrictions applicables à la participation : Les équipes étrangères qui veulent participer aux Championnats Nationaux de VC devront recevoir l'approbation de leur fédération. Chaque équipe étrangère doit présenter à Volleyball Canada une lettre officielle de la part de leur fédération qui stipulera que l'équipe est bel et bien inscrite et en règle. Chaque équipe étrangère participante devra acheter une assurance médicale et une assurance voyage; et se conformer aux protocoles d'inscription de Volleyball Canada.

2.2 Inscription: Les équipes étrangères devront s'inscrire à l'événement auquel elles veulent participer en passant par le site Web de Volleyball Canada. L'inscription ne sera complétée qu'une fois que Volleyball Canada aura présenté une confirmation finale indiquant que l'équipe étrangère a été acceptée pour participer à l'événement. La confirmation sera fournie par écrit dans les trente (30) jours suivant l'inscription.

** Volleyball Canada se réserve le droit de refuser l'inscription d'une équipe étrangère en fonction des limites d'inscription de la compétition.*

Pour en savoir plus au sujet des inscriptions provinciales pour les équipes étrangères, consulter le [guide pour les équipes et les joueurs étrangers](#).

2.3 Classement : Les équipes étrangères sont encouragées à participer dans un événement provincial ou territorial l'année pendant laquelle elles prévoient de participer aux Championnats Nationaux de VC, afin d'aider avec la procédure d'établissement du classement. Les résultats finaux seront utilisés afin de classer



les équipes étrangères pour assurer des matchs importants à toutes les équipes participantes des Championnats Nationaux de VC.

3.0

Politique de la Certification de l'Entraîneur

Tout le personnel d'encadrement assis sur le banc aux championnats provinciaux et nationaux doit avoir envoyé une vérification du casier judiciaire à leur Association provincial et territorial de volleyball (APT) respectif.

Tous les entraîneurs en chef doivent respecter les normes ci-dessus en respectant les dates assignées par leur APT (contactez votre ATP pour plus d'informations). Lorsque l'entraîneur en chef doit être remplacé pour des championnats nationaux, le remplaçant doit fournir une vérification de son casier judiciaire, une évaluation en ligne des modules *Prise de décisions éthiques (PDE)* et *Prendre une tête d'avance*.

Entraîneurs chefs des équipes 16 ans et moins, 15 ans et moins et 14 ans et moins :

Présence aux championnats provinciaux à compter de 2017	Exigences
1 ^{ère} année	• Apprentissage en ligne de volleyball (E-Module) • Évaluation en ligne sur la prise de décisions éthiques (PDE) Module <i>Prendre une tête d'avance</i>
2 ^e année	• Tous les éléments ci-dessus • Atelier de volleyball <i>Entraîneur de développement</i> ou <i>Technique 1</i>
3 ^e année et toute année subséquente	• Tous les éléments ci-dessus • Modules multisports : <i>Planification de séances d'entraînement</i>, <i>Nutrition</i> ou <i>Théorie 1</i> • Évaluation <i>Entraîneur de développement</i> ou <i>Pratique 1</i>

Entraîneurs chefs des équipes 18 ans et moins et 17 ans et moins :

Présence aux championnats provinciaux à compter de 2017	Exigences
1 ^{ère} année	• Apprentissage en ligne de volleyball (E-Module) • Évaluation en ligne sur la prise de décisions éthiques (PDE) • Module <i>Prendre une tête d'avance</i> • Atelier de volleyball <i>Entraîneur de développement</i> ou <i>Technique 1</i>
2 ^e année	• Tous les éléments ci-dessus • Modules multisports : <i>planification d'une séance d'entraînement</i>, <i>Nutrition</i> ou <i>Théorie 1</i> • Atelier de volleyball <i>Développement avancé</i> ou <i>technique 2</i>
3 ^e année et toute année subséquente	• Tous les éléments ci-dessus • Modules multisports : <i>Élaboration d'un programme sportif de base</i>, <i>Habiletés mentales de base</i> ou <i>Théorie 2</i> • Évaluation <i>Développement avancé</i> ou <i>Pratique 2</i>



Remarque : Un entraîneur qui passe des catégories 14/15/16U à 17/18U est considéré comme étant à sa première année dans ce groupe d'âge. Un entraîneur qui passe des catégories 17/18U à 14/15/16U est considéré comme étant à sa première année dans ce groupe d'âge.

4.0

Catégories d'âge aux Nationaux

Volleyball Canada reconnaît les catégories d'âge suivantes pour les compétitions de la saison 2017-2018 :

	18U	17U	16U	15U	14U
Sept	1999	2000	2001	2002	2003
Oct	1999	2000	2001	2002	2003
Nov	1999	2000	2001	2002	2003
Dec	1999	2000	2001	2002	2003
Jan	2000	2001	2002	2003	2004
Fev	2000	2001	2002	2003	2004
Mar	2000	2001	2002	2003	2004
Apr	2000	2001	2002	2003	2004
Mai	2000	2001	2002	2003	2004
Juin	2000	2001	2002	2003	2004
Juil.	2000	2001	2002	2003	2004
Août	2000	2001	2002	2003	2004
Sept	2000	2001	2002	2003	2004
Oct	2000	2001	2002	2003	2004
Nov	2000	2001	2002	2003	2004
Dec	2000	2001	2002	2003	2004

18 ans et moins : athlètes nés du 1er septembre 1999 au 31 décembre 2000 (16 mois)

17 ans et moins : athlètes nés du 1er septembre 2000 au 31 décembre 2001 (16 mois)

16 ans et moins : athlètes nés du 1er septembre 2001 au 31 décembre 2002 (16 mois)

15 ans et moins : athlètes nés du 1er septembre 2002 au 31 décembre 2003 (16 mois)

14 ans et moins : athlètes nés du 1er septembre 2003 au 31 décembre 2004 (16 mois)

Justification :

Le changement s'inspire des recherches publiées dans le document DLTA 2.0 du groupe *Au Canada, le sport c'est pour la vie*. Dans ce document, on énumère les dix principaux facteurs qui influencent le développement à long terme de l'athlète. Le troisième des dix points est « l'âge de développement ». Aux pages 28 à 30, on donne des renseignements généraux sur l'âge de développement en soulignant les désavantages de grouper les athlètes selon leur année de naissance. De façon sommaire, les écarts de maturité physique chez les jeunes de même âge désavantagent les garçons à développement tardif et, dans une moindre mesure, les filles à développement précoce. Si le document ne mentionne pas spécifiquement l'importance de jouer selon son niveau d'habileté plutôt que son âge chronologique, Volleyball Canada est d'avis que les joueurs devraient jouer dans la catégorie qui correspond le mieux à leur niveau d'habileté.



Parmi les athlètes nés entre septembre et décembre, certains pourront choisir une division plus jeune, tandis que d'autres d'un niveau de jeu avancé pourront bénéficier du défi de jouer dans une catégorie d'âge plus élevée. Athlètes, parents et entraîneurs devraient considérer les avantages à court et à long terme de jouer dans une catégorie d'âge supérieure ou inférieure. Volleyball Canada considère que si la participation dans une catégorie supérieure procure le défi dont a besoin un athlète pour s'améliorer et qu'il n'existe pas d'inconvénient important sur les plans émotif et social, les bienfaits en dépassent largement les désavantages.

Règles des Compétitions

Cette section présente les règles applicables aux compétitions sanctionnées ou organisées par VC. Le Comité des championnats intérieur (CCI) est le principal organe chargé d'améliorer et d'uniformiser les structures de compétition pour qu'elles répondent bien aux besoins des participants.

5.0

Règles des Nationaux VC

5.1 Admissibilité : Toutes les équipes doivent satisfaire aux critères minimaux suivants pour pouvoir participer à un Championnat national VC :

- Être membre en règle de leur APT et de Volleyball Canada.
- Toute équipe étrangère qui souhaite participer à un Championnat national de VC doit être membre en règle de sa propre fédération nationale (voir le point 9.4).
- Participer au championnat provincial ou territorial de leur APT.
- Respecter la politique d'hébergement, qui exige que les équipes réservent leur chambre dans un des hôtels officiels de l'événement et non avec l'hôtel directement.
- Répondre à toute autre exigence d'inscription de leur APT et de Volleyball Canada.

5.2 Pour qu'un événement national (17/18 **ans et moins**) soit reconnu comme un Championnats national de VC, Volleyball Canada exige la présence d'au moins trois (3) APT et huit (8) équipes.

5.3 Volleyball Canada se réserve le droit d'annuler tout événement qui ne satisfait pas aux critères ci-dessus.

5.4 Chaque équipe devra fournir (2) deux bénévoles par match pour remplir les fonctions du juge de ligne et de marqueur. Ces rôles peuvent être occupés par n'importe quel représentant de l'équipe. On fournira à chaque équipe une accréditation supplémentaire lors de l'enregistrement des entraîneurs pour appuyer cette exigence.

5.5 **Nouveau pour 2018!** Toutes les catégories d'âge seront arbitrées par deux arbitres.



Règles de Jeu

Voir le [Livres des règlements de volleyball intérieur](#) pour une liste complète des règlements et [Mises à jour 2017-18 au Livre des règlements de volleyball intérieur](#) pour une liste des mises à jour et modifications importantes.

Protocol d'échauffement :

- a) L'échauffement des équipes aura un format 5-5-5, ce qui veut dire :
 - 5 minutes seront accordées aux équipes pour s'échauffer de leur côté du terrain, 5 minutes seront accordées pour l'utilisation complète du terrain (traditionnellement pour des services), 5 minutes seront accordées pour utiliser l'espace du côté opposé derrière la ligne de service (traditionnellement utiliser pour la pratique des passes).
- b) **Nouveau pour 2018!** Dans le but de réduire les incidences des blessures et des commotions cérébrales au cours des Nationaux, Volleyball Canada mettra en place un protocole d'échauffement qui entrera en vigueur durant les championnats nationaux de 2018 qui se tiendront à Edmonton, en Alberta. Les entraîneurs sont recommandés d'adopter ce nouveau protocole, mais il ne sera pas requis en 2018.

Les directives suivantes résument le protocole pour les équipes pendant que les joueurs s'échauffent à la frappe des balles :

1. Les athlètes en position de frappe ne doivent pas passer sous le filet après avoir complété l'attaque.
2. Les athlètes doivent libérer la voie dès qu'ils complètent leur attaque.
3. Si les entraîneurs procèdent au lancement de la balle à partir de la zone de réception, ils sont encouragés à le faire de l'extérieur du terrain (de la zone de réception) ou directement du filet.
4. Les équipes doivent veiller à ce qu'il y ait des ramasseurs de ballons.
5. Les ramasseurs de ballons doivent rendre les balles le long des lignes de côté du terrain, ils ne doivent pas les rouler sous le filet.

Les équipes qui ne suivront pas le protocole auront une mention d'infraction au protocole sur leurs fiches de matchs remplies par les arbitres.

La règle du terrain de sport :

- a) Dans les endroits où il y a un terrain de sport temporaire :

Durant un rallye le dernier point de contact avant de jouer la balle doit être le terrain de sport. Exemple :

- Un pied sur le terrain et un pied sur le ciment.... Le jeu sera arrêté
- Un saut dans les airs et jouer la balle avant de venir en contact avec le ciment... le jeu continuera
- Sortir de l'aire de jeu et piler sur une chaise pour jouer la balle... Le jeu sera arrêté

Le service doit être fait en ayant au moins un pied en contact avec le terrain de sport temporaire.



- b) Site où le terrain de sport est posé en permanence et est relié les uns aux autres:

Une zone d'arrêt de jeu sera déterminée par les arbitres lors de l'événement.

6.0

Équipement & Matériel

6.1 Ballon officiel

Le Tachikara SIX.VC, sera le ballon officiel des Championnats Nationaux de VC pour toutes les catégories d'âge.

6.2 Hauteur du filet

Équipes féminines	Équipes masculines
14U : 2,15 m	14U : 2,20 m
15U: 2,20 m	15 et 16U : 2,35 m
16, 17 et 18U : 2,24 m	17 et 18U : 2,43 m

6.3 Uniformes des athlètes (articles 4.3 et 19.2 du Livre des règlements)

- L'équipement du joueur se compose d'un maillot, d'un short.
- Les maillots, les shorts et les chaussettes doivent être de couleurs et de modèles uniformes pour toute l'équipe à l'exception du libéro. La tenue du libéro doit nettement contraster du reste de l'équipe. (Voir le règlement sur [l'uniforme du libéro](#)).
- Les maillots doivent être numérotés de 1 à 99, sans répétition de numéro entre joueurs.
- Le capitaine d'équipe est identifié grâce à une barrette de 8 X 2 cm, placée sous le numéro de la poitrine.
- Les chaussures doivent être pourvues de semelles non marquantes.
- On encourage les équipes à faire vérifier leurs uniformes en envoyant un courriel à Volleyball Canada (nationals@volleyball.ca) s'ils ne sont pas certains que l'uniforme est conforme aux règles indiqués ci-dessus.

6.4 Code vestimentaire des responsables

Tous les entraîneurs et les autres responsables devraient suivre le code vestimentaire ci-dessous pendant leurs matchs.

- Tenue d'entraîneur qui donne une image professionnelle de l'équipe ou du club
- Chaussures fermées appropriées
- Aucun chapeau ni casquette

Ce code est fortement recommandé pour tous les juges de ligne et les marqueurs lors des Championnats Nationaux de VC.



7.0

Divisions et classement

7.1 Taille des divisions:

- Chaque division compte idéalement 32 équipes.
- Le minimum est de 8 équipes.
- Le maximum est de 48 équipes.
- Demandes de transfert : Les équipes insatisfaites de leur classement peuvent demander un transfert dans une division inférieure; c'est VC qui décide d'accorder ou non ce transfert, et sa décision est sans appel. Les demandes de transfert doivent être faites avant le 21 avril. Si des transferts sont accordés, certaines équipes pourraient devoir passer à une division supérieure pour compenser.

7.2 Classement

Le classement des Championnats Nationaux de VC 2018 sera établi d'après les résultats des championnats provinciaux et territoriaux.

Voir le document des [Championnats Nationaux de VC 2018: Divisions et Classement](#) pour connaître tous les détails sur le classement dans chaque catégorie.

8.0

Déroulement des Championnats Nationaux

Chaque Championnat national de VC varie d'une ville et d'une catégorie d'âge à l'autre, selon les lieux de compétition et le nombre de terrains disponibles. De multiples variables pouvant influencer l'organisation des tournois, Volleyball Canada a adopté un ensemble de principes régissant le déroulement des Championnats Nationaux de VC.

VC s'efforce de fournir au moins 7 matchs aux championnats nationaux de VC (sur trois jours). **En raison de circonstances imprévues, VC ne peut pas toujours fournir 7 matchs par équipe.**

- Meilleur des trois manches
- Maximum de quatre matchs par jour
- Maximum de deux matchs consécutifs

9.0

Enregistrement des Entraîneurs

9.1 L'enregistrement des entraîneurs se fait généralement la veille du début des matchs.

Tournoi 1 : Le 16 mai 2018
Tournoi 2 : Le 19 mai 2018

9.2 Toutes les équipes doivent s'enregistrer au moment prévu. Celles qui ne peuvent le faire doivent présenter une demande d'enregistrement tardif avant le **vendredi 11 mai** et payer une amende de 50 \$ en ligne ou en argent sur place.



9.3 Seules les personnes figurant sur la liste officielle (entraîneur-chef, entraîneur adjoint, personne-ressource de l'équipe, personne-ressource du club, etc.) peuvent enregistrer leur équipe. Si un membre de l'équipe ne peut être présent, un représentant peut faire l'enregistrement en leur nom, pourvu qu'ils aient le consentement écrit de l'équipe des entraîneurs.

9.4 Les entraîneurs devront présenter une pièce d'identité délivrée par le gouvernement (certificat de naissance, permis de conduire, carte d'assurance maladie, passeport, etc.) comme preuve d'âge pour chaque joueur. Les originaux ne sont pas nécessaires, on recommande des copies.

9.5 Tous les entraîneurs-chefs/représentant d'équipe devront compléter les étapes suivantes lors de l'enregistrement des entraîneurs :

- Montrer une preuve d'âge pour tous les athlètes à l'enregistrement, avec une carte provenant du gouvernement (certificat de naissance, permis de conduire, carte santé, passeport, etc)
- Présenter leur carte du PNCE ou fournir leur numéro du PNCE.
- Enlever tout personnel ou joueur qui n'est pas présent lors du tournoi.
- Signer la feuille pour confirmer l'exactitude de l'information pour la durée de l'événement.
- **Nouveau pour 2018!** Fournir en format écrit, la reconnaissance et compréhension que l'équipe qui compétitionne devra en tout temps le faire en suivant les règles et procédures du :
 - Guide de compétition intérieur 2018
 - Le livre des règlements de Volleyball Canada 2017/2018
 - Le code de conduite de VC

9.6 **Nouveau pour 2018!** L'entraîneur chef recevra une composition d'équipe approuvée lors de l'enregistrement et devra l'avoir en sa possession tout au long du tournoi pour des vérifications par les officiels du tournoi.

10.0

Sanctions

10.1 Toute équipe s'expose à des sanctions, notamment des amendes, si elle commet l'une des infractions suivantes lors d'un Championnat national de VC :

- Un lieu d'hébergement ou de compétition est délibérément endommagé par un membre de l'équipe.
- Le matériel du tournoi est délibérément endommagé par un membre de l'équipe.
- L'équipe contrevient d'une quelconque façon au [Code de conduite de Volleyball Canada](#).
- L'équipe contrevient d'une quelconque façon au [Livre des règlements de volleyball intérieur 2017-2018](#).
- L'équipe manque à ses obligations envers les organisateurs de l'événement. Si, pour quelque raison que ce soit, votre équipe ne peut participer à un événement auquel elle est inscrite ou ne peut assister à un de ses matchs, elle doit en aviser un représentant de VC dès que possible.

10.2. Toute autre infraction jugée dommageable pour l'événement ou ses participants le CCI pourra également être sanctionnée.



10.3 En plus des sanctions pour les infractions énumérées ci-dessus, Volleyball Canada applique à tous les Championnats Nationaux de VC les frais suivants :

- 50,00 \$ pour un enregistrement tardif (une demande doit être faite avant le 29 avril);
- 350,00 \$ pour une annulation avant la date limite de confirmation des équipes; aucun remboursement après cette date;
- 300,00 \$ pour une infraction à la Politique de certification des entraîneurs (voir le point 3);
- 100,00 \$ comptant pour la convocation du jury de compétition aux fins d'évaluation d'un protêt officiel.

10.4 Toute équipe ou tout club sanctionné pour une infraction liée à un Championnat national de VC perd son statut de membre en règle de VC et de son APT. Pour le retrouver, l'équipe ou le club doit payer la totalité de l'amende à Volleyball Canada. Toute équipe ou tout club qui perd son statut de membre en règle ne peut s'inscrire aux événements autorisés par son APT ou par VC.

11.0

Processus de Protêt et d'Appel

11.1 Tout protêt ou appel lors d'un Championnat national de VC sera évalué par un jury de compétition composé des membres suivants :

- un membre du CCI ou un délégué autorisé;
- un représentant du comité organisateur;
- un arbitre en chef du Comité national des arbitres ou un délégué autorisé.
- Un membre du jury de compétition ou un délégué autorisé sera présent à chaque lieu de compétition.

11.2 Le jury de compétition est l'autorité ultime lors des Championnats Nationaux de VC : ses décisions priment toutes les autres et sont sans appel. Il a pour mandat d'évaluer les plaintes et de rendre des décisions sur les questions techniques et les problèmes d'organisation. Le jury de compétition peut être appelé à se prononcer entre autres sur :

- les protêts;
- l'admissibilité des joueurs;
- les uniformes;
- les spectateurs;
- les surfaces de jeu;
- les horaires et les tirages.

11.3 Types de décisions pouvant faire l'objet d'un protêt ou d'un appel :

- Une décision de l'arbitre qui a appliqué incorrectement les règles ou règlements peut faire l'objet d'un protêt.
- Une mauvaise décision du marqueur concernant l'ordre de rotation des joueurs ou le pointage peut faire l'objet d'un protêt.



- Une décision de l'arbitre concernant les actions de jeu (ex. : manipulation du ballon ou comportement incorrect) ne peut faire l'objet d'un protêt.
- Le protêt sera accepté ou rejeté par le jury du tournoi avant la reprise du jeu.

11.4 Pour déposer un protêt officiel ou en appeler officiellement d'une décision, le capitaine doit s'adresser immédiatement au premier arbitre, qui doit ensuite indiquer au marqueur qu'une réclamation a été formulée.

Un montant de 100 \$ en argent devra être fourni immédiatement pour la convocation du jury de compétition aux fins d'évaluation du protêt. Si le protêt est retenu, l'argent sera remis à l'équipe; si toutefois il est rejeté, l'argent servira au développement des arbitres.

11.5 Advenant un incident pendant un match, le protêt doit être déposé au moment où l'incident survient, avant la reprise du jeu. N'oubliez pas qu'AUCUN match ne sera rejoué, les protêts devant être déposés au moment de l'incident. Pour en savoir plus, consultez les sections « Méthode de présentation d'un protêt » et « Comité de protêt » du [Livre des règlements](#). Dans l'éventualité d'un protêt, les mesures suivantes seront prises:

- Les deux équipes sont avisées du dépôt d'un protêt.
- L'entraîneur chef de l'équipe présentant le protêt, devra écrire un rapport
- Elles sont retenues dans le gymnase jusqu'à ce que la décision finale soit rendue.
- Le président du jury convoque le jury.
- Le jury interroge l'entraîneur de l'équipe ayant déposé le protêt.
- Le jury interroge toutes les parties concernées, à sa discrétion (entraîneur de l'équipe adverse, officiels, capitaines, athlètes, etc.).
- Le jury délibère et rend sa décision.
- Le président du jury communique cette décision à toutes les parties concernées.

12.0

Recrutement

Volleyball Canada exige que tout recruteur qui participe au Championnats nationaux doit acheter la passe spécifique aux recruteurs. Tout recruteur doit respecter les règlements imposés par [USport](#) et la CCAA ou tout organisme universitaire ou collégial, VC ne fera pas de vérification excessive. Volleyball Canada se donne le droit de demander aux recruteurs de quitter les lieux si ces politiques ne sont pas respectées.

13.0

Code de Conduite & Discipline

Le [Livre des règlements de volleyball intérieur 2017-2018](#) renferme le code d'éthique des arbitres, les règles de conduite pour tous les participants, la politique antidopage et les procédures disciplinaires. Toute infraction à ces politiques peut entraîner des amendes ou des sanctions, conformément [aux Règles de conduite de Volleyball Canada](#).

